



Opération « L'agglomération sans mon auto » à Cergy-Pontoise (95)



- Transports
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (13 communes, 200 000 habitants) œuvre depuis plusieurs années pour développer une mobilité durable et favoriser l'usage de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Elle met ainsi à la disposition de ses habitants une palette de solutions de mobilité : bus, trains/RER ; vélostations ; coopérative d'autopartage ; système de vélos en libre-service ; consignes vélos sécurisées en gare ; parcs relais. Malgré cette offre alternative, l'automobile occupe encore une part prépondérante dans la répartition modale des déplacements de l'agglomération (54% selon l'enquête Mobilité Durable 2006). Cette prédominance résulte en grande partie du contexte dans lequel s'est construite la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, avec des phénomènes de périurbanisation, la démocratisation de l'automobile ou encore la motorisation des ménages. Elle résulte également de la configuration urbaine et de la création d'infrastructures routières performantes, de grande capacité, qui offrent aux automobilistes des déplacements fluides et rapides au sein du territoire.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et ses partenaires ont décidé d'appréhender la promotion des modes alternatifs de manière pro-active en lançant en 2012 la première édition d'une opération intitulée « L'agglomération sans mon auto ». Il s'agit d'organiser une expérience test en ciblant un certain nombre d'automobilistes et en leur proposant un challenge : se passer de leur voiture pendant un mois. L'objectif est de démontrer, preuve à l'appui, que l'offre de transport alternative est souvent écartée par les automobilistes en raison de leur méconnaissance et de leurs *a priori* vis-à-vis des transports en commun.

L'enjeu est important car les résultats de l'enquête globale Transport de 2010 menée par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) et le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) confirment la difficulté du report modal. Bien que la part moyenne de la mobilité en voiture diminue en Île-de-France, l'usage de la voiture progresse encore en grande couronne. Il est donc nécessaire de promouvoir davantage l'utilisation des modes alternatifs en faisant connaître l'ensemble des solutions de mobilité, en incitant l'usage combiné de ces dernières et en accompagnant les usagers.

Compte tenu du caractère ambitieux et innovant de l'opération, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a souhaité apporter son soutien technique et financier.



Organisme

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Partenaires

- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
- STIVO / SNCF / Vinci Park / Citiz Île-de-France Ouest / Vélo Services / JC Decaux / Décathlon / Parc Naturel Régional du Vexin Français / Freemoo / Ecolocomotion / Wimoo

Coût (HT)

Coût global : 44 k€ (saison 2014)

Financement

ADEME : 12,8 k€

Chiffres clés

Evolution des émissions de CO₂

- Saison 2012 : - 57%
- Saison 2013 : - 65%
- Saison 2014 : - 76%
- Saison 2015 : - 82%

Evolution du budget mobilité

- Saison 2012 : - 57%
- Saison 2013 : - 47%
- Saison 2014 : - 64%
- Saison 2015 : - 67%

Evolution du temps de parcours

- Saison 2012 : 18 min de plus par jour
- Saison 2013 : 37 min de plus par jour
- Saison 2014 : 20 min de plus par jour
- Saison 2015 : 12 min de plus par jour

Date de lancement

2012

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site : <http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

Enseignements :

M. Mathieu Lorans, ingénieur territorial à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

« Les participants indiquent qu'il est nécessaire d'anticiper et de se réorganiser pour adopter de nouvelles habitudes. Ils constatent que l'abandon de la voiture individuelle s'accompagne de l'augmentation du temps de transports, de l'absence de contraintes de stationnement et d'un gain financier. Au-delà, c'est aussi le rapport au temps et à l'espace qui est modifié. Beaucoup de participants trouvent que leur contact social s'est développé. Ils ont repris une activité physique régulière et observent une baisse de stress. Ils sont globalement satisfaits de participer à l'opération et d'avoir pris conscience de l'impact environnemental lié aux déplacements individuels. »



Visuel de l'opération

Source : communauté d'agglomération

Présentation et résultats

Avant l'opération, chaque participant se voit offrir un « kit mobilité » comprenant un forfait Navigo mensuel, un abonnement mensuel VéLO2, un prêt d'un vélo à assistance électrique et/ou pliant à la Vélostation, un accès gratuit au service d'autopartage Citiz, un accès aux consignes Véligo ou à des séances de perfectionnement de vélo en milieu urbain ou de réparation de vélos. Il bénéficie également d'un conseil en mobilité personnalisé :

- en amont de l'opération, au cours d'un entretien individuel qui permet d'étudier les solutions alternatives adaptées aux besoins de chacun ;
- durant toute la durée de l'opération, avec deux conseillers en mobilité dédiés qui sont à la disposition des participants.

A la fin de l'opération, chaque participant reçoit un bilan personnalisé permettant d'évaluer l'impact du report modal avec l'évolution des émissions de CO₂, du budget mobilité et du temps de parcours. La collectivité et les partenaires offrent en outre des lots tels que des vélos à assistance électrique, des Pass Navigo annuel ou des abonnements au service d'autopartage.

Les deux premières éditions avaient une vocation expérimentale. Depuis 2014, l'opération s'est ouverte à un nombre plus important de personnes : 50 participants en 2014 ; 30 en 2015.

Focus

Afin de faciliter les échanges entre les participants, les organisateurs, les partenaires et les conseillers mobilité, la communauté d'agglomération a mis en place un groupe Facebook réservé aux participants et aux partenaires. Le but était de créer un lieu de partage, d'échange et de conseil.

Enrichi par les participants qui y relayent leurs impressions, posent des questions, alertent sur des dysfonctionnements, échangent leurs bonnes pratiques et postent des photos, cet outil a favorisé l'émergence d'un réel esprit de groupe autour de l'opération.

Facteurs de reproductibilité

L'opération « L'agglo sans mon auto » est facilement reproductible. L'attention doit néanmoins être portée sur l'importance du recrutement (et donc de la communication), sur l'implication des partenaires locaux et sur la nécessité d'accompagner les participants à travers un conseil en mobilité personnalisé : 65 % des participants ont jugé le conseil en mobilité « très satisfaisant » et 35 % l'ont jugé « satisfaisant ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :

www.ademe.fr/transports

Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

www.ile-de-france.ademe.fr

Le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

http://www.cergy-pontoise.fr/jcms/p2_82663/fr/l-agglo-sans-mon-auto

CONTACTS

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

Tél : 01 34 41 42 43

mathieu.lorans@cergy-pontoise.fr

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Tél : 01 49 01 45 47

ademe.ile-de-france@ademe.fr